Grand jeu Patrick Bruel

Article 1 : description
La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, Société anonyme coopérative de crédit à capital variable, ayant son siège social 4 place Richebé à LILLE (59000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 320 342 264 organise du 09 juin au 10 juillet 2014 un jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 : participation
Jeu 1 : Rendez-vous CMNE
Peut participer à ce jeu toute personne physique majeure, cliente ou non du Crédit Mutuel Nord Europe, participant à un « rendez-vous du CMNE » entre le 09 juin et le 10 juillet et disposant d'un bulletin de participation, à l'exception des membres du personnel du Crédit Mutuel et de leur famille. Les participants doivent résider dans l'un des sept départements suivants : Aisne, Ardennes, Marne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme.

Jeu 2 : Internet
Peut participer à ce jeu toute personne physique majeure, cliente ou non du Crédit Mutuel Nord Europe, à l'exception des membres du personnel du Crédit Mutuel et de leur famille. Tout participant au jeu devra remplir le formulaire d'inscription en ligne entre le 09 juin et le 10 juillet avec ses coordonnées personnelles et son adresse email. Les participants doivent résider dans l'un des sept départements suivants : Aisne, Ardennes, Marne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme.

Il ne sera autorisé que deux participations par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse électronique), une sur papier et une sur le site cmne.fr. En cas de litige, un justificatif d'identité et/ou d'adresse pourra être demandé.

Article 3 : description des lots
Ce jeu est doté de 1900 places (soit 200 lots de 2 places catégorie 2 d'une valeur unitaire de 45 € et 750 lots de 2 places catégorie 3 d'une valeur unitaire de 37€) pour le concert de Patrick Bruel le 5 septembre 2014 au Stade Pierre Mauroy à Lille.

Deux chances de gagner :
1ère chance en agence : Un gagnant par agence sera désigné parmi les participants ayant remis un bulletin de participation « papier » dans une urne située dans les agences du Crédit Mutuel Nord Europe organisatrice des « Rendez-vous du CMNE ». Dotations : 200 lots de 2 places catégorie 2 d'une valeur unitaire de 45 € et 50 lots de 2 places catégorie 3 d'une valeur unitaire de 37 €

2ème chance sur le site cmne.fr : Un tirage au sort sera effectué parmi tous les participants ayant rempli le formulaire en ligne. 700 gagnants seront désignés et remporteront chacun un lot de 2 places. Dotations : 700 lots de 2 places catégorie 3 d'une valeur unitaire de 37 €.

Article 4 : bulletin de participation
Jeu 1 : Rendez-vous CMNE
Le bulletin de participation est disponible dans les agences Crédit Mutuel Nord Europe organisatrices du Grand jeu Patrick Bruel.
Pour être valables, les bulletins devront comporter les coordonnées des participants (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, e-mail) et être remis dans une des agences Crédit Mutuel Nord Europe participant aux Rendez-vous du CMNE, avant le 10 juillet 2014. Les bulletins raturés, incompréhensibles ou illisibles seront considérés comme nuls. Un seul bulletin par participant sera admis pendant toute la durée du jeu.

Jeu 2 : Internet
Pour participer, il suffit de remplir le formulaire en ligne sur le site cmne.fr

Pour être valables, les bulletins de participation devront comporter les coordonnées des participants (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, e-mail) et être validés en ligne avant le 15 juillet 2014. Un seul bulletin par participant sera admis pendant toute la durée du jeu.

Article 5 : Remboursement

Le remboursement des frais engagés pour la participation au jeu via le site et la consultation en ligne du règlement peut être obtenu sur simple demande écrite accompagnée des coordonnées du participant et d'un relevé d'identité bancaire à l'adresse du jeu :

«Grand Jeu Patrick Bruel »
Crédit Mutuel Nord Europe
Direction COMMUNICATION MARKETING INTERNET
4, place Richebé
59011 Lille

Le remboursement forfaitaire est limité à 0,50 centimes d'euro TTC par participant quel que soit le nombre de connexions entre le 09 juin et le 10 juillet 2014. Ce montant forfaitaire comprend le remboursement de la communication téléphonique pour la connexion Internet.
Pour prétendre à ce remboursement, le participant devra fournir une copie de sa facture détaillée de France Télécom et/ou du fournisseur d'accès Internet en précisant les dates et heures de ses connexions. Les demandes de remboursement devront être postées avant le 30 juillet 2014, cachet de la poste faisant foi. Le nombre de remboursement est limité à un par participant (même dénomination et/ou adresse).

Article 6 : tirage au sort
Un seul lot peut être attribué par participant.
Jeu 1 : Rendez-vous CMNE
Les gagnants seront désignés par tirage au sort, organisé au sein de chacune des agences Crédit Mutuel Nord Europe organisatrices du jeu. A défaut pour eux d'être présents lors du tirage au sort, les gagnants seront informés par courrier, Email ou téléphone.

Jeu 2 : Internet
Les gagnants seront désignés par tirage au sort, organisé au sein des services fédéraux du Crédit Mutuel Nord Europe par la DIRECTION COMMUNICATION MARKETING INTERNET. Ils seront informés par courrier, Email ou téléphone. Chaque gagnant devra retirer son lot soit sur le lieu du spectacle, soit à l'agence Crédit Mutuel Nord Europe la plus proche de son domicile.

Article 7 : Mise à disposition, échange ou contrepartie.
La mise à disposition du lot, à défaut de retrait en agence, s'effectuera au plus tard le jour du concert, soit le 5 septembre 2014, sur le stand CMNE. Aucun échange ni aucune contrepartie financière ne sera accordé en lieu et place des lots attribués.

Article 8 : publicité
Par leur participation au jeu, les gagnants autorisent le Crédit Mutuel Nord Europe à publier leur photo, nom, prénom et localité de résidence, dans la presse ou tout autre support. En cas de refus, le lot ne sera pas attribué.

Article 9 : validité du jeu
En cas de nécessité, le Crédit Mutuel Nord Europe se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de proroger le jeu et/ou de modifier la nature des lots, sans préavis. . Le Crédit Mutuel Nord Europe pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au jeu. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes

Article 10 : information
Le présent règlement est déposé chez Maître Waterlot, 36 rue de l'Hôpital Militaire à Lille.

Il peut être obtenu gratuitement et sur simple demande auprès des agences du Crédit Mutuel Nord Europe participant au jeu.

Article 11 : litige
La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 12 : informatique et libertés
Les données personnelles communiquées sont nécessaires au traitement de la participation au jeu. Elles peuvent être utilisées à des fins commerciales par le CMNE et ses filiales. Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-14 du 6 janvier 1978, les données personnelles concernant les participants pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition auprès du Crédit Mutuel Nord Europe, Relations Clientèle, 4 place Richebé, 59000 Lille.

Extrait de règlement :
Du 09 juin au 10 juillet 2014, le Crédit Mutuel Nord Europe organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat ouvert à toute personne physique majeure, cliente ou non du Crédit Mutuel Nord Europe, à l'exception des membres du personnel et de leur famille.

Ce jeu est doté de 1900 places (soit 200 lots de 2 places catégorie 2 d'une valeur unitaire de 45 € et 750 lots de 2 places catégorie 3 d'une valeur unitaire de 37 €) pour le concert de Patrick Bruel le 5 septembre 2014 au Stade Pierre Mauroy Lille.

Deux chances de gagner :
1ère chance en agence : Un gagnant sera désigné pour chaque agence du Crédit Mutuel Nord Europe organisatrice de « Rendez-vous du CMNE », parmi les participants ayant remis un bulletin de participation « papier » dans une urne située dans l'une des agences du Crédit Mutuel Nord Europe. Dotations : 200 lots de 2 places catégorie 2 d'une valeur unitaire de 45 € et 50 lots de 2 places catégorie 3 d'une valeur unitaire de 37 €.

2ème chance sur le site cmne.fr : Un tirage au sort sera effectué parmi tous les participants ayant rempli le formulaire en ligne. 700 gagnants seront désignés et remporteront chacun un lot de 2 places. Dotations : 700 lots de 2 places catégories 3 d'une valeur unitaire de 37€.

Pour jouer, il suffit de remplir un bulletin de participation disponible dans les agences participant aux « Rendez-vous du CMNE » distribués lors de ces réunions ou de remplir le formulaire de participation en ligne sur le site cmne.fr Il ne sera autorisé que deux participations par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse électronique), une sur papier et une sur le site cmne.fr Le tirage au sort aura lieu publiquement dans les agences du Crédit Mutuel Nord Europe participant aux « Rendez-vous du CMNE » et au siège social pour le jeu sur internet. Le présent règlement est déposé chez Maître Waterlot, 36 rue de l'Hôpital Militaire à Lille et est disponible gratuitement et sur simple demande auprès des agences du Crédit Mutuel Nord Europe participant « aux rendez-vous du CMNE ».